

CANTINE SCOLAIRE

Inscription pour MARS 2022

A REMETTRE à la MAIRIE au plus tard le 22 février 2022

Nom du Responsable : Tél :

➡ N° d'allocataire CAF :

➡ E-mail : @

Inscription du ou des enfants :

NOM : Prénom : Classe :

NOM : Prénom : Classe :

NOM : Prénom : Classe :

RAPPEL : Pour chaque enfant, veuillez apporter un paquet de serviettes en papier au début de chaque mois.

Signature :

(Veuillez cocher les jours qui vous intéressent)

MARS

mardi	1er	
Jeudi	3	
Vendredi	4	

lundi	7	
mardi	8	
Jeudi	10	
Vendredi	11	

lundi	14	
mardi	15	
Jeudi	17	
Vendredi	18	

lundi	21	
mardi	22	
Jeudi	24	
Vendredi	25	

lundi	28	
mardi	29	
Jeudi	31	

Pour annuler un repas, les parents doivent téléphoner à la mairie au plus tard le jour de classe celui pour

Le 1er jour d'absence est compté aux familles.

Les repas non annulés à temps sont facturés.

Le prix du repas est fixé à 4.32 € à partir du 01/02/2022 (délibération 537)

Tout repas non commandé dans les temps est facturé 10 €.

NOTA BENE : la Trésorerie de Chaumont en Vexin nous rappelle qu'il convient de régulariser le paiement des cantines dans les meilleurs délais, faute de quoi la réinscription ne pourra se faire.